

de rétrograder jusqu'au matin pour vendre leurs places à des gens pressés. Il en est de même à la porte du Corps législatif, mais seulement quand on prévoit une séance intéressante.

Certaines personnes écrivent à des députés et prétendent appartenir à des circonscriptions dans lesquelles ils ont été élus. Aussi les députés sont-ils obligés de se montrer défiant, car chacun d'eux n'a que deux billets par quinzaine, ce qui peut à peine suffire à leurs relations normales.

Avant-hier, au Théâtre Français, on jouait le *Mariage de Figaro*. Le public a applaudi avec énergie, comme toujours d'ailleurs, le fameux monologue où il est parlé de la liberté de la presse et où il est dit qu'il n'y a que les petits hommes qui ont peur des petits écrits, etc.

CH. CAHOT.

Bourse de Paris du 6 janvier.

La Bourse d'aujourd'hui est la meilleure que nous ayons vue depuis longtemps. On ouvre sur le 3 0/0 à 68.50 pour monter lentement et sans réaction à 68.77 1/2, cours de clôture.

L'Italien participe largement à la reprise : ouvrant à 44.20 pour finir à 44.67 1/2.

Toutes les valeurs, même les plus rebelles, remorquées par les deux locomotives de la spéculation, suivent leur mouvement lent, mais continu jusqu'à la clôture.

On sent que l'impulsion vient du dehors : aussi les habitudes de la Bourse sont un peu au désarroi, et se couvrent comme s'ils avaient à faire à l'acheteur masqué.

Voici les bruits d'ailleurs forts innocents qui circulent :

Le ministère italien serait enfin trouvé. L'Allemagne se montrerait de plus en plus satisfaite des déclarations aussi pacifiques que répétées de notre gouvernement ; enfin, il n'y aurait plus d'emprunt proprement dit, et un syndicat de banquiers se serait chargé d'écouler doucement les rentes de la dotation de l'arrêté.

L'obligation mexicaine se maintient ; mais sans nouveaux progrès de 137 à 135 et la route mexicaine 600 de 17 à 16 1/2. Si l'indemnité sur laquelle parait compter le public est accordée, il y a encore de la marge à la hausse, car on espère 15 fr. de rente, 3 0/0 pour une obligation, en payant une soule de 150 fr. Or, 15 fr. de rente à 69 font 345 fr. de capital ; si l'on en déduit 150 fr., il reste 195 fr. On voit donc qu'il y a encore entre l'espérance et la prudence un écart de 60 fr.

Les Bourses de provinces seront étonnées de nos cours, car Bordeaux nous apporte le 3 0/0 à 68.45, et Marseille et Lyon à 68.40. Londres a monté de 1/8. Derniers cours : 3 0/0 68.77 1/2. Italien 44.67 1/2. Lyon 874.25. Nord 1172.50. Autrichien 513.75. Lombard 346.25. Orléans 866.25. Foncier 1356.25.

CALLIER.

La vérité sur Rome.

Ce qu'on va lire est extrait d'un ouvrage aussi consciencieux qu'intéressant intitulé : *Les Romains chez eux*, par M. de Toyot.

« A Rome, une instruction libre et gratuite des plus variées et des plus hautes met la science à la portée des plus humbles ; aussi nulle carrière n'est fermée à l'ignorance et au mérite. Le fils du dernier artisan peut aspirer à la pourpre romaine, et parvenir de la plus obscure naissance aux plus hautes dignités civiles ou ecclésiastiques. Dans ce pays d'ancien régime, l'égalité n'a pas eu besoin pour obtenir ses droits d'une nuit du 4 août, et la liberté que trouvent les citoyens dans leurs franchises municipales est une conquête qui ne date pas de 89.

« On entend répéter de tous côtés avec une persistance infatigable, que les fonctions publiques sont le monopole du clergé et que si les administrations, les honneurs, sont accessibles à tous, c'est à condition de garder le célibat, ou même d'entrer dans les ordres. Ceux qui connaissent Rome autrement que par les préjugés et les passions lesquels trouvent dans la multitude tant de crédules échos, savent à quel point le mariage est protégé, encouragé, favorisé. On ne se préoccupe pas seulement de l'éducation des enfants : on prévoit leur avenir ; on prépare aux jeunes gens des professions ; aux jeunes filles on alloue des dots destinées à favoriser leur établissement ; nulle part la législation ne place plus haut la sainteté du lien conjugal, le respect de la famille, les droits des époux et des enfants, les obligations et les devoirs de la parenté, mais par dessus tout la liberté de la vocation.

« D'après les états officiels de 1856, on comptait dans les emplois séculiers 6,854 laïques et 124 ecclésiastiques. La proportion en faveur de laïques s'est encore accrue depuis.

« En dehors des fonctions publiques, la bourgeoisie fournit à Rome de grands avocats, des médecins renommés dans l'Italie entière, de riches négociants, des artistes célèbres, des marchands de campagne, sorte de fermiers généraux dont la science agricole, le travail et l'industrie cherchent à transformer le sol de la campagne romaine. Les chemins de fer, la comptabilité, la télégraphie, le petit commerce, l'armée ouvrent d'utiles carrières aux jeunes gens.

Le fénianisme

Voici le dernier bulletin de la guerre féniane :

Londres, le 4 janvier.

Hier soir, un magasin de poudre appartenant à M. Harvey, fabricant de poudre, près de Cork, a été pillé.

Dix quintaux de poudre de mine ont été enlevés.

Les auteurs de ce coup de main sont restés inconnus.

CHRONIQUE DU JOUR.

Paris s'amuse !

Paris patine ! Tous les journaux nous arrivent remplis de descriptions de la fête du Cercle des Patineurs donnée samedi au bois de Boulogne. La réunion était charmante et composée du MEILLEUR MONDE, affirme l'un. Les dames s'y trouvaient en nombre considérable. Parmi les plus élégantes et les remarquables — c'est la *Pressé* qui le dit — nous citerons madame la princesse de Metternich, madame la marquise de Galliet et madame la vicomtesse de Pourtalès, dont les toilettes ad hoc méritent, comme bon goût, une mention spéciale.

« Rien de charmant — ajoute la *Liberté* — comme le laisser aller qui rappelle un peu les mœurs des villes d'eau ou des bains de mer. Costumes retroussés, chiffonnages de rubans, jambe indiscrète... (Remarque qu'il s'agit toujours du meilleur monde.)

« Les dames faisant partie du club portaient leur carte à la boutonnière tout comme les hommes, et cela avec une liberté d'allure qui étonne... »

Mais non, ça ne nous étonne pas, surtout quand nous lisons dans le *Figaro* des détails comme ceux-ci :

« Les jupes de quelques jeunes femmes fort à la mode, si l'on en doit juger par l'excentricité de leur costume, m'ont paru un peu écourtées, à moins que ce soit là un effet de lumière. — Dans tous les cas, leurs bottines à la Souwarof dessinant coquettement leur jambe, m'ont confirmé dans l'opinion que le miroir de la glace où se jouent les reflets les plus fantastiques, est aussi flatteur pour le beau sexe que l'éclat des lustres. »

Allons tant mieux !

Et maintenant, provinciaux, mes frères, que vous savez ce que c'est que le « meilleur monde » parisien voulez-vous connaître celui qui n'est pas le meilleur?... C'est encore le *Figaro* qui nous servira de cicérone. Il raconte ainsi l'arrivée au bal de l'opéra d'une danseuse « bien connue dans les bals publics » et dont le costume était tel que « tout le monde fut forcé de la remarquer » :

« Un hurrah frénétique accueillit son entrée, et la foule des danseurs se rua sur elle ; elle fut enlevée en un clin d'œil au-dessus des têtes, à bout de bras et promeneuse ainsi dans la salle de bal, au milieu des cris, des huées et des clameurs de la cohue. Echevelée, hurlante, déchirée, plus qu'à demi nue, cette malheureuse femme criait et pleurait, priant qu'on la laissât reprendre pied à terre ; mais la foule ne lâchait pas sa proie, et continuait à la porter en triomphe, en la tirant et en la huant de tous les côtés. On la perdit de vue dans la cohue et ses cris se perdirent dans le vacarme.

« Ses bourreaux l'ont lâchée sans doute, mais on ne l'a plus revue de la nuit. »

La société française est en progrès !

L'enseignement de M. Duruy est inauguré à Pau. Combien a-t-il reçu d'adhérents, nous n'en savons rien. Toutefois, le journal préfectoral nous apprend que le premier auteur français « expliqué et commenté par le professeur ad hoc, en présence des jeunes filles, a été Rousseau. Le professeur, M. Compayré, de l'école de Cousin (du Cousin de 1845), s'est attaché à faire goûter aux jeunes filles « la belle nature » dépeinte par J.-J. Rousseau, « comme une amante incomparable toujours jeune et toujours fidèle, » etc.

Ainsi, du premier bond, l'enseignement secondaire des filles se jette sur l'auteur de la *Nouvelle Héloïse*.

Nous savions bien, dit l'*Union*, que ce serait le dernier mot de ces écoles ; mais nous n'osions croire que ce dernier mot serait le premier. C'est au moins une tactique peu habile.

S'il fallait s'en rapporter au Nord, la police parisienne aurait envoyé de belles étrennes à la police de Londres. Ce cadeau consisterait en une série de documents remis à la suite de descentes opérées par les agents de M. Piétri dans un certain quartier du faubourg du Temple. Il n'y aurait pas eu d'arrestations, mais simplement une saisie de correspondances intéressantes entre les fénians britanniques et les révolutionnaires français. Plan de ravages nouveaux à exercer en Angleterre, destruction de la flotte, noms des principaux promoteurs du mouvement fénianiste, etc. Cette découverte ne nous regarde en rien ; mais elle prouverait une entente établie entre les agitateurs de l'Europe, à quelque pays et à quelque secte qu'ils appartiennent. Bien entendu, nous ne donnons ce bruit que sous toutes réserves, et nous le croyons peu fondé.

Le séjour des troupes françaises dans les Etats pontificaux devant nécessaire-

ment se prolonger, ordre a été donné au port de Toulon de disposer deux frégates à vapeur pour porter 500 tonneaux de matériel à Civita-Vecchia.

Cent quarante volontaires pontificaux, parmi lesquels 20 Français, 62 Suisses, et 58 Hollandais, se sont embarqués pour Rome, jeudi, à Marseille.

Le *Mémorial de la Loire* a recueilli les symptômes suivants de la prospérité générale du pays :

Dans les forges de l'Est, l'état général des affaires conserve son calme décourageant.

Dans les années prospères, c'était cependant en décembre que se manifestaient les premiers symptômes de la reprise.

Dans la Moselle, tous les fourneaux qui travaillent en fonte affinage sont à feu ; dans la Meurthe, plusieurs chôment.

Les affaires en moulage sont toujours bien difficiles.

Le commerce des fers marche bien doucement. En dehors de l'accord, on vend toujours comme l'on peut. La Suisse envoie quelques commandes, mais la concurrence belge force à descendre les prix bien bas.

On mande de Charleroi, le 22 décembre 1867, que la situation ne se modifie pas pour les fers : absence de commandes importantes et faible courant d'ordres ordinaires.

Il n'y a guère en ce moment qu'une industrie qui ne se plaint pas, c'est celle des armes de guerre A Saint Etienne, le personnel de la fabrique dépasse le total de 5,000. Voici quelques curieux détails sur laminoirs qui produisent les arbres baïonnettes :

Depuis la pointe jusqu'au talon, et y compris le pan creux, le laminoir donne l'arme complète avec une rectitude qu'on peut appeler à juste titre mathématique. La tennille de l'ouvrier, qui se tient d'un seul côté du laminoir, ne quitte pas la maquette de l'arme qu'elle soumet aux diverses pressions des cylindres sans la laisser passer au-delà, absolument comme si elle opérât sur une enclume.

Quand l'arme est retirée du laminoir, de deux ou trois coups d'outils spéciaux elle est régularisée à la pointe et au talon, purgée de ses bavures et terminée pour être présentée à la meule.

A coup sûr, c'est une des plus ingénieuses machines que possèdent nos usines, où il n'en manque pourtant pas. Elle pourrait fournir en très-peu de jours des quantités considérables de ses produits.

C'est une fabrique de l'Est qui la première a voulu profiter de cette invention, et si nous sommes bien informés, une ou plusieurs commandes lui ont déjà été expédiées de Saint Chamond. Elles sont exécutées avec les excellents aciers de MM. Arp et Bedel.

Une prédiction sinistre tirée d'un vieil almanach tout poudreux, imprimé dans le siècle passé :

« Quand le jour de l'an vient le mercredi, lisons-nous dans la *Pronunciation des laboueurs*, l'hyver est fort aspre et froid ; printemps sera mauvais, l'este bon ; les fruits seront bons et complètement (abondants) ; les jeunes mourront. Automne sera froid et humide, et ceste année seront diminuez les biens de la terre, à cause des guerres et noyses d'aucuns princes et empereurs. »

Je crois peu à la science des astronomes clairvoyants, mais mon impartialité me fait un devoir de déclarer : que mon thermomètre a marqué cette année 10 degrés au dessous de zéro et que le budget de la guerre marqua 600,000 fusils Chassepot le 1er mars prochain.

Voici maintenant d'autres prédictions beaucoup moins incendiaires et qui seront mieux goûtées des gens pacifiques. Elles datent de 1774 :

Les hivers les plus froids
Sont ceux qui prennent aux Rois.

Pour le 18 janvier :

A la chaire du bon saint Pierre
L'hiver s'en va, l'on se resserre.

Maintenant pour le 22 :

Prends garde au jour de St-Vincent ;
Car si ce jour tu vois et sens
Que le soleil est clair et beau
Nous aurons plus de vin que d'eau.

C'est sans doute pour cela que les vignerons ont pris saint Vincent pour leur patron.

Sur le 25 :

De Saint-Paul la claire journée
Nous dénote une bonne année.
S'il fait vent, nous aurons la guerre.
S'il neige ou pleut, cherté sur terre.
Si l'on voit épais les brouillards,
Mortalité de toutes parts.

ALFRED DORMEUIL.

Conseil municipal de Roubaix.

Séance du 10 décem. 1867.

(Suite et fin. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 5 janvier.)

RÉTABLISSEMENT DE LA TAXE DU PAIN.

M. LE MAIRE continue :

Messieurs,

L'élévation du prix des céréales a produit logiquement la hausse du prix du pain ; mais cette dernière augmentation

est-elle proportionnelle à la première ? Cette question est facile à résoudre au moyen de la taxe officielle qui se fait à Lille avec le prix de vente du pain à Roubaix.

Dans les mois de juillet et août, la taxe officielle était de 53 c. pour le pain de première qualité ; de 47, pour le pain de 2me qual. ; et de 38 pour la troisième.

Sur 130 boulangers, 101 vendaient le pain au dessus de la taxe ; 1 au prix de taxe ; 25 au dessous.

L'écart au dessus était en moyenne de 6 c. pour la première qualité ; 1 1/2 pour la 2me, 1/3 pour la troisième.

Dans les mois de septembre et octobre, la taxe officielle était de 58 c pour la première qualité ; 49 c. pour la 2me ; 38 pour la 3me.

L'écart au dessus était en moyenne de 2 1/4 c. pour la première qualité ; 1 pour la 2me ; 1 pour la 3me.

Sur 130 boulangers, 97 vendaient le pain de première qualité au dessus de la taxe ; 27 au dessous ; 75 vendaient la 2me qualité au dessus de la taxe ; 43 au dessous ; 120 vendaient la 3me qualité au dessus de la taxe ; 9 au prix de la taxe.

Ces différences sont-elles suffisantes pour motiver le rétablissement de la taxe officielle ? Question très-importante qui a besoin d'être examinée mûrement.

Dans le cas de l'affirmative et en supposant que la taxe officielle fut également établie à Lille, conviendrait-il de se conformer à cette dernière comme on le faisait avant la promulgation du décret sur la boulangerie, ou bien vendrait-il mieux de faire une taxe particulière pour Roubaix ?

Vous voyez, Messieurs, combien cette matière est complexe, et avec quelle maturité elle doit être traitée. C'est pourquoi nous vous proposons de nommer une commission de 5 membres à qui nous procurerons tous les éléments nécessaires pour fixer leur jugement.

Le Conseil renvoie l'examen de cette question à la commission des finances.

CRÉATION DE FOURNEAUX ÉCONOMIQUES.

M. le Maire propose d'établir des fourneaux économiques :

Messieurs,

Des fourneaux économiques viennent d'être établis à Paris, à Lille et dans plusieurs autres villes ; l'autorité supérieure recommande vivement ce moyen, de fournir aux indigents une nourriture saine, de bonne qualité et à bon marché.

Nous ne devons pas nous dissimuler qu'à une autre époque et sans attendre l'exemple de Paris, une création du même genre avait eu lieu à Roubaix, et qu'elle n'a pas eu tout le succès qu'on attendait.

Cependant, il ne faut pas qu'un souvenir peu encourageant nous fasse rejeter sans examen une idée qui, en principe, est bonne et généreuse ; aussi venons nous vous proposer de la soumettre à la commission des finances qui donnera son avis sur les moyens pratiques de réaliser le vœu du gouvernement.

Le Conseil renvoie également à la commission des finances la question de l'établissement des fourneaux économiques de cette ville.

RÉCEPTION DE TRAVAUX.

M. le Maire fait une autre proposition :

Messieurs,

La nécessité de relier l'aqueduc du prolongement de la rue Pellart avec celui de la rue de l'Hommelet en complétant celui-ci, ayant été reconnue en 1866, un marché fut passé entre le sieur Carbonnelle et approuvé par le Préfet le 10 décembre suivant. Les travaux étant terminés et le délai de garantie expiré nous venons vous proposer d'adopter le procès-verbal de réception définitive duquel il résulte que le décompte de l'entreprise s'élève

à fr. 10,105.75

Qu'il a reçu à valoir. 9,096.21

Et qu'il lui revient. 4,010.57

Cette somme lui sera payée sur l'article 33 du budget supplémentaire.

La réception définitive du placement d'aqueduc entre les rues Pellart et l'Hommelet est adoptée.

TOITURES DE L'HOPITAL ET NOUVEAU SUBSIDE

M. LE MAIRE fait une troisième proposition :

Messieurs,

Lors de la présentation du budget supplémentaire de l'hôpital pour 1867, la commission a conclu à ce que ce budget fut approuvé, mais sans rendre compte au Conseil municipal du détail des chiffres. Il en est résulté que deux articles portés à titre de subvention dans le chapitre des recettes, n'ont pas été compris en dépenses dans le budget supplémentaire de la ville, et qu'il convient de les y inscrire, attendu que l'hôpital en a besoin pour solder ses dépenses de l'année.

Le premier de ces articles est relatif au badigeonnage de l'hôpital et à la construction d'une marquise couvrant ensemble (travaux approuvés par le Conseil)

3,000 fr.

Le second destinée à payer diverses dépenses, soit 4,300, et entre autres à recouvrer le dû de la chapelle pour

6,800 fr.

9,800 fr.

C'est donc une nouvelle subvention de 9,800 fr. que nous vous proposons de voter sur l'exercice 1867.

M. DUBURCO s'étonne qu'il ait déjà des réparations à faire au toit de la chapelle de l'hôpital.

M. RENAUX LEMERRE dit qu'il a été employé du zinc de mauvaise qualité, et que la commission de l'hôpital en a vainement fait l'observation à la réception des travaux.

M. MOTTE-BOSSET reconnaît le fait exact ; et c'est à ce sujet qu'il demande qu'une commission de surveillance soit toujours nommée dorénavant pour inspecter l'exécution des entreprises importantes de la ville.

M. LE MAIRE répond que telle est aussi son intention.

Le conseil vote ensuite le crédit demandé par le rapport.

APPAREILS A GAZ POUR L'ÉCOLE DES FRÈRES, RUE DU MOULIN.

M. LE MAIRE :

Messieurs,

Nous venons vous demander un crédit supplémentaire de fr. 1,377-77 pour fournitures et pose des appareils d'éclairage nécessaires à la maison d'école de la rue du Moulin. Cette dépense n'était pas comprise dans le devis des travaux.

Ce crédit est voté à l'unanimité.

FIXATION DE LA LARGEUR DE LA RUE PAULUS !

M. LE MAIRE :

Messieurs,

Lorsque la rue Paulus, aujourd'hui désignée sous le nom de rue Jacquard, fut offerte à la ville, les propriétaires déclarèrent que cette rue ouverte à la largeur de dix mètres, était presque entièrement bâtie. Par délibération du 11 septembre dernier, le Conseil municipal l'a acceptée dans ces conditions et a voté le projet d'aqueduc et de pavage. Mais une difficulté se présente : c'est qu'au plan d'alignement homologué le 30 août 1865, la même rue est indiquée comme devant être portée à la largeur de 12 mètres. Cet élargissement n'étant pas consenti par les propriétaires, nous vous proposons de voter, comme modification au plan d'alignement du 30 août 1865, le maintien de la rue Paulus, aujourd'hui rue Jacquard à 10 mètres de largeur.

A propos d'une visite faite par la commission de la voirie, dans la rue Jacquard, M. WIBAUX, au nom de ses collègues, prie l'Administration de vouloir bien faire compléter le plan de nivellement, mais encore pour celles qui sont ouvertes par les particuliers, de manière à pouvoir toujours donner officiellement le niveau pour les constructions à établir. Il voudrait également que MM. les ingénieurs des Ponts et Chaussées fissent placer des piquets à l'extrémité des rues qui aboutissent aux boulevards, dont la hauteur dépendra de celle des quais du canal ; il signale particulièrement la rue Impériale et deux autres qui doivent aboutir au boulevard de l'Empereur.

M. FRASEZ appuie cette proposition dont il indique toute l'importance ; il rappelle que, nonobstant une délibération prise par le Conseil municipal en 1839, le nivellement et l'alignement de la rue Jacquard sont tout à fait contraires à ceux qui avaient été désignés à ses parents pour les constructions qu'ils ont fait élever à cette époque au Fontenoy.

M. DEBAR parle d'une réclamation qui vient encore d'être faite concernant le nivellement de cette même rue, et fait remarquer que la commission de la voirie a été unanime pour le maintien du nivellement donné par la direction des travaux municipaux.

Les conclusions du rapport du Maire sont ensuite adoptées par le Conseil.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DES RUES DE LA BANQUE ET PAULUS.

La commission dans un rapport verbal, conclut à ce qu'il n'y a rien à changer au nivellement de la rue Paulus qui a été adopté par le Conseil municipal.

Le rapporteur de la commission fait l'énoncé suivant sur le redressement et l'élargissement de la rue Latine :

« La commission de la voirie chargée par le Conseil d'étudier les propositions faites par M. Mulliez-Eloy, concernant le redressement et l'élargissement de la rue Latine, s'est rendue sur les lieux ; elle est d'avis qu'en raison de la grande circulation qui s'opère dans cette rue et de la proximité du collège d'accepter l'offre des propriétaires aux conditions suivantes :

« 1° Qu'ils se conformeront, pour les constructions à ériger, au plan annexé à leur demande, et signé par MM. Mulliez-Eloy, Carré-Desfontaines, Beuscart-Desfontaines et qu'ils abandonneront gratuitement les terrains nécessaires pour donner à cette rue la largeur de dix mètres.

« 2° Que Mme veuve Desfontaines-Beuscart, propriétaire de la maison qui fait l'angle des rues St Antoine et Latine, la fera démolir au 1er octobre 1868, et qu'elle rebâtit immédiatement sur le même emplacement en se conformant au nouvel alignement.

« 3° Que les autres maisons situées du même côté, désignées au plan par les lettres H I, seront frappées d'alignement, et que les propriétaires se conformeront audit plan au fur et à mesure des constructions.

« Quant aux deux maisons situées en face de la rue Beuscart, désignées au plan par les lettres D D, il n'y a pas lieu de les frapper d'alignement à cause de l'indemnité que la ville serait exposée à payer aux propriétaires.

« La commission exprime le vœu qu'il soit ajouté au crédit qui sera ouvert pour le pavage de cette rue, une somme de 100 francs pour abaisser le sol et refaire le